

REPUBLIQUE DE GUINEE



Travail - Justice - Solidarité

MINISTRE DE L'AGRICULTURE



PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE INTEGRE DE GUINEE (PDAIG)

Financement IDA : Crédit N° 6257

PUBLICATION DU RAPPORT DE L'ÉTUDE D'IMPACT
ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES), SE RAPPORTANT AUX
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT HYDROAGRICOLE DE
3 000 HA DE PLAINES RIZICOLES

Objet : Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES), se rapportant aux travaux d'aménagement hydroagricole de 3 000 ha de plaines rizicoles

Reference marché : N° 006/PDAIG/10/2019

Méthode de sélection : Consultant Individuel

Délai d'exécution : Quarante-cinq (45) jours, excluant le délai d'approbation par le client et l'IDA

Nom du Consultant : Mr Souleymane BALDE

NB : toute personne qui souhaite connaître les informations complémentaires sur le rapport doit en faire la demande à l'adresse suivante : sambegou@gmail.com; spmconsulting2019@gmail.com; akouye59@gmail.com, dans un délai de deux (2) semaines à compter de la date de publication de ce résultat

REPUBLIQUE DE GUINEE



Travail - Justice - Solidarité

MINISTRE DE L'AGRICULTURE



PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE INTEGRE DE GUINEE (PDAIG)

Financement IDA : Crédit N° 6257

*Etude d'Impact Environnemental et Social des
périmètres hydroagricoles à aménager du PDAIG*



RAPPORT FINAL

Janvier 202

RESUME DU RAPPORT

Contexte et justification de l'étude

Le Gouvernement de la République de Guinée a initié et obtenu un prêt du groupe de l'IDA, pour le financement du Projet de Développement Agricole Intégré de Guinée (PDAIG), pour une durée de cinq (5) ans : 2019 – 2023. L'objectif de développement du PDAIG est d'accroître la productivité, le conditionnement, les transactions de marché entre les producteurs et les autres acteurs participant dans les chaînes de valeur agricoles ciblées dans la zone du projet.

Le PDAIG prévoit de réaliser des travaux d'aménagement et de réhabilitation des périmètres hydroagricoles pour le contrôle et la gestion de l'eau dans les parcelles ainsi que pour l'accès à la technologie, à l'innovation et aux services d'appui. Ces investissements prévus par le projet sont susceptibles d'occasionner des impacts négatifs dans le cadre environnemental et social, aussi bien au moment des travaux de mise en place des ouvrages, que pendant la période d'exploitation des infrastructures et équipements.

Dans le souci de maîtriser ces incidences environnementales et sociales que ces travaux auraient à manifester, l'EIES assortie d'un PGES, qui fait objet du présent rapport, a été réalisée en prélude desdits travaux, en respect à la réglementation et aux procédures prévues par la loi Guinéenne, ainsi qu'aux directives recommandées de la Banque mondiale.

Objectif et portée de l'étude

La présente étude consiste à identifier et à analyser tous les impacts environnementaux et sociaux directs, cumulatifs indirects ou induits majeurs et proposer des mesures de sauvegarde à court, moyen et long terme, afin d'améliorer l'environnement du projet. Il s'agit également de voir la conformité des actions prévues par rapport à la réglementation en vigueur en Guinée et les procédures de la Banque mondiale, et de proposer des mesures correctives à mettre en œuvre si des écarts sont relevés et établir un plan de gestion environnementale et sociale équitable et rationnelle impliquant tous les acteurs concernés.

La mission s'inscrit dans la perspective de mise en œuvre des travaux de réhabilitation et/ou de développement des systèmes d'irrigation à petite échelle sur une superficie totale de 3 000 ha de périmètres hydroagricoles, répartie sur plusieurs préfectures du pays notamment à Boké, Pita, Labé, Siguiri, Mandiana, Beyla. C'est dans ce cadre qu'il a été envisagé de réaliser au préalable une étude d'impact environnemental et social sur les domaines à aménager et/ou à réhabiliter, en vue de préparer le PGES qui servira d'outil de suivi pour l'application des mesures et actions concrètes de sauvegarde environnementale et sociale sur ces domaines agricoles.

Impacts environnementaux et sociaux et mesures d'atténuation

Pour l'analyse des impacts environnementaux et sociaux, l'étude a passé en revue les activités sources d'impacts des travaux, qui portent principalement sur : la réhabilitation/développement des aménagements des plaines agricoles ; la construction des infrastructures agricoles ; la protection des bassins versants et domaines agricoles aménagés à l'aide d'ouvrages biologiques et mécaniques antiérosifs et contre les crues, les exploitations anarchiques et les vents violents ; le désenclavement des sites de production par la réhabilitation/aménagement des pistes d'accès aux domaines agricoles aménagés.

L'étude a aussi révélé que la mise en valeur des périmètres aménagés apportera une dimension importante pour le développement socioéconomique local dans les localités touchées. En effet, sur la base des prévisions des investissements à réaliser (3000 ha de plaines à aménager, réhabiliter et développer ; des pistes de désenclavement des zones de production ; la construction des infrastructures agricoles ; etc.), ce projet majeur contribuera de façon significative à l'atteinte des objectifs du PASANDAD et du PNDES sur l'autosuffisance alimentaire et sur l'épanouissement des femmes et des jeunes.

Les impacts positifs potentiels identifiés de manière globale se traduisent par :

Au plan environnemental

- Une meilleure gestion du potentiel irrigable des domaines aménagés par le projet ;
- Une bonne maîtrise de l'eau grâce à des aménagements adaptés et appropriés (respectueux de l'environnement) et avec des réseaux d'irrigation et de drainage ;
- Une meilleure gestion des ressources en sols et eaux, grâce à l'encadrement technique sur les méthodes d'irrigations et de distribution rationnelle de l'eau à la parcelle ; limitant ainsi leur surexploitation et leur dégradation ;
- La baisse de la dégradation des terres agricoles, la conservation des eaux et des sols, le développement du couvert végétal, grâce à la réalisation de nouveaux aménagements avec maîtrise totale de l'eau et l'installation des ouvrages antiérosifs ; ce qui permettra de limiter les phénomènes de crue, d'érosion et d'ensablement des cours d'eau et domaines agricoles ; contribuant ainsi à l'augmentation des superficies agricoles et donc de la productivité du milieu.
- La préservation des sous-bassins existants dans la zone, objet de forte pression.

Au plan social

- L'amélioration des techniques et des systèmes de production agricole (riziculture et maraîchage) ;
- La réduction des pertes après récolte ;
- L'amélioration des revenus et des conditions de commercialisation des producteurs ;
- Une meilleure valorisation de la production par la transformation ;
- Le rehaussement des capacités de production agricole, grâce à l'introduction des techniques modernes de stockage, de transformation et de commercialisation ;
- Le renforcement des capacités entrepreneuriales des femmes et des jeunes dans les activités agricoles ;
- La protection des enfants contre l'exploitation des mineurs dans les travaux champêtres.

Par ailleurs, il faut faire remarquer que les activités de protection des bassins versants portant sur le reboisement des berges de cours d'eau, les plantations d'enrichissement des galeries forestières et l'installation de certains dispositifs antiérosifs (cordons pierreux, ...), prévues dans le cadre du projet pour protéger les aménagements réalisés, s'inscrivent dans le cadre général de la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale recommandées dans le PGES de l'EIES du PDAIG. Leur réalisation assure non seulement de manière directe à la protection des ouvrages aménagés/réhabilités et autres infrastructures agricoles construites dans le cadre du projet, mais elles contribuent également à la protection des grands ensembles des ressources naturelles.

Les mesures d'atténuation spécifiques recommandées dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et social du projet doivent être intégrées dans les DAO et leur mise en application devra être assurée lors des travaux par les Agences d'exécution (PME, ...). C'est le cas de :

- L'adoption des types d'aménagement à réaliser ainsi que des techniques de production, de conservation et/ou de transformation agricole, minimisant les risques environnementaux ;

- Le renforcement des compétences des producteurs en matière de maîtrise des risques liés à la gestion de l'eau, maîtrise des itinéraires techniques de production, aux usages des pesticides et des engrais minéraux ;
- La mise en place d'un dispositif de suivi épidémiologique dans les zones des plaines aménagées par le projet afin de connaître l'évolution des maladies liées à l'eau ;
- L'incorporation dans le cahier de charges des Agences/Entreprises d'exécution, le recrutement privilégié des manœuvres et ouvriers qualifiés au sein de la population locale, pour leur permettre de bénéficier des retombées économiques du projet ;
- L'utilisation de signalisation routière adéquate et le contrôle de l'accès aux sites des travaux ;
- L'IEC à l'attention des Agences d'exécution sur des thématiques (pratiques et attitudes à tenir, sécurité routière, ...) et aux éleveurs locaux et éleveurs transhumants afin de limiter la divagation des animaux dans les périmètres agricoles réhabilités/aménagés ;
- La sensibilisation des employés des Agences/Entreprises d'exécution à déclarer auprès des autorités compétentes toutes découvertes fortuites d'objets archéologiques.

La mise en œuvre de ces mesures incombe aux Agences/Entreprises d'exécution et l'UGP qui doit veiller à leur application. Pour ce faire, l'UGP s'appuiera sur ses Consultants Spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale, le BGACE, les Services préfectoraux de l'environnement, les Cantonnements forestiers. Toutefois, pour mieux réussir l'action, il est souhaitable également de collaborer de façon active avec les autorités locales, les services techniques locaux (SPGR, CA, ...), les leaders locaux et les radios communautaires.

En plus de ces mesures générales, des mesures spécifiques sur les impacts négatifs susceptibles d'être produits par les investissements du PDAIG, ont été établies. Ces mesures portent sur les récepteurs d'impacts biophysiques et socioéconomiques/humains, aussi bien en phase de réalisation des travaux de construction et d'équipement, que pendant la mise en valeur/exploitation des ouvrages. Des mesures de gestion ont été également établies sur certains dangers et risques qui ont aussi fait l'objet d'analyses ; c'est le cas des dangers liés aux :

- substances et produits stockés : *Le phosphate d'ammoniaque, l'urée, le zinc, les pesticides, le magasin de stockage des pesticides ou des fertilisants ;*
- conditions d'exploitation et aux équipements : *les équipements agricoles, les silos de stockage des récoltes, le ouvrages de stockage d'eau (château d'eau et bassin d'arrosage), le séchoir des produits, les crues des eaux de cours d'eau, les vents violents, les grandes pluies.*

Le coût indicatif de mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Social (PGES), en phase des travaux d'aménagement/de réhabilitation et en phase d'exploitation des ouvrages réalisés, a été estimé à 430 000 USD.

Détail du coût de mise en œuvre du PGES

Activités	Coût (USD)
Provision pour les mesures d'atténuation spécifiques contenues dans les cahiers de charges des Agences/Entreprises d'exécution	PM
Reboisement/plantation et DRS/CES (berges des cours d'eau, mise en défens, cordons pierreux, ...)	60 000
Mission de supervision de l'UGP (Spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale)	PM
Suivi de la mise en œuvre du PGES par les acteurs (BGACE /DPE. /CPSES) pour le suivi de la mise en œuvre du PGES	75 000
Formation des cadres et agents de terrain (Directeurs préfectoraux de l'Environnement et de l'Agriculture ; Directeur régional et Agents BTGR/SPGR ; ANPROCA ; EEF) sur les politiques et instruments de sauvegarde environnementale et sociale du projet	35 000
Mise en place des conventions/chartes locales de gestion des conflits ; Mise en place des comités locaux de gestion ; Formation/sensibilisation/éducation	35 000
Organisation de campagnes d'IEC et de formation sur les intrants agricoles (engrais, pesticides, herbicides)	40 000
Etude des qualités physicochimiques des sols des plaines aménagés	50 000
Etude des qualités physicochimique et microbiologiques des eaux (surface et souterraines)	50 000
Elaboration et diffusion de manuels de bonnes pratiques agricoles	35 000
Audit environnemental et social (à mi-parcours et final) de la mise en œuvre du PGES.	50 000
Total	430 000

Fait à Conakry, le 26 Novembre 2020

Le Coordonnateur du Projet



Ibrahima Sambégou GASSAMA